

Attention aux tentatives d'escroquerie !

Avec le confinement, les propositions d'investissement frauduleuses, à des fins d'escroquerie, usurpant le nom, l'adresse, le logo et/ou le numéro d'agrément d'acteurs autorisés ainsi que le nom d'employés desdits acteurs (dont celui de Société Générale Gestion) se sont multipliées.



Société Générale Gestion appelle à la **vigilance** et rappelle les points suivants :

- Société Générale Gestion **ne contacte jamais** le grand public en direct afin de lui proposer un produit financier ;
- Société Générale Gestion **ne collecte jamais** directement des fonds auprès du grand public ;
- La vente des produits Société Générale Gestion se fait systématiquement de **façon intermédiée** (CGP, Conseiller Bancaire, etc.).

Société Générale Gestion rappelle les signaux suivants, tels qu'indiqués par **l'AMF**, devant vous alerter :

- Vous ne connaissez pas la personne qui vous contacte ;
- On vous promet des rendements très élevés et sans risque ;
- Vous devez prendre une décision rapidement ;
- Vous devez effectuer un virement sur un RIB à l'étranger.

Plus généralement, nous vous invitons à suivre les **recommandations de l'AMF** :

- Ne donnez pas suite à des appels téléphoniques non sollicités ;
- Ne communiquez pas vos coordonnées personnelles (téléphone, mail, pièces d'identité, RIB, IBAN, justificatifs de domicile...) directement par mail ou à des sites dont vous ne pouvez attester la fiabilité ;
- Ne prenez pas pour argent comptant les informations données par un interlocuteur au téléphone. Il n'est pas forcément celui que vous croyez et a pu usurper l'identité d'un véritable employé ;
- Contactez par vous-même la société dont votre interlocuteur se revendique après avoir recherché ses coordonnées (téléphone, adresse mail et postale) pour vérifier que le contact émane bien d'elle.

Pour plus de recommandation nous vous invitons à consulter les informations pédagogiques de l'AMF accessibles aux adresses suivantes :

- <https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/protéger-son-épargne/éviter-les-arnaques> ;
- <https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/communiqués/communiqués-de-lamf/lamf-lafg-laspim-france-invest-lanacofi-la-cie-cif-la-cncgp-et-la-cncif-mettent-en-garde-le-public> ;

Par ailleurs, l'AMF publie sur son site :

- une liste noire des sociétés et sites non autorisés (attention un site ou une société ne figurant pas dans cette liste n'est pas une garantie de la fiabilité de ladite société ou dudit site) ; <https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/protéger-son-épargne/listes-noires-et-mises-en-garde> ;
- ainsi que la liste blanche des intermédiaires financiers autorisés ; <https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/protéger-son-épargne/listes-blanches> ;

Enfin, Si vous pensez avoir été victime d'escroquerie ou de fraude, nous vous invitons à déposer une pré-plainte en ligne à l'adresse suivantes : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/> qui devra être suivie de la signature d'une déclaration dans l'unité de gendarmerie ou dans le service de police de votre choix et/ou à contacter le service INFO ESCROQUERIES au 0 805 805 817 (appel gratuit du lundi au vendredi de 9h à 18h30).